

Sainte-Foy, 6 novembre 2006

Madame Nancy Bernier
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-99

Notre réf.
6900-340-C/88

Objet : Aménagement d'un parc éolien à Carleton

Bonjour Madame Bernier,

Nous vous avons transmis en mars dernier en copie conforme nos questions et commentaires produits dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Depuis cet avis, nous avons reçus des réponses du promoteur dans le cadre du processus d'évaluation environnementale fédéral. Nous vous transmettons ce nouvel avis, qui s'inscrit toujours à l'étape de recevabilité de l'étude, suite aux réponses du promoteur.

De manière générale, nous sommes d'avis que l'étude d'impact ainsi que les réponses aux questions et commentaires laissent encore certaines incertitudes à l'égard de la présence et de la fréquentation de la zone d'étude par la sauvagine et des espèces en péril, notamment l'Arlequin plongeur et la Grive de Bicknell.

Sauvagine

Bien qu'il soit possible que la zone d'étude soit peu fréquentée par les anatidés durant la migration ou la nidification, l'absence d'inventaire spécifique à ce groupe d'oiseaux ne permet pas de confirmer cette situation. Malgré qu'aucun anatidé n'ait été aperçu durant les inventaires de rapaces, il est possible que les points d'observation spécifiques aux rapaces n'aient pas couvert les habitats à haut potentiel pour les anatidés.

Le promoteur mentionne que les inventaires effectués aux abords du lac Sansfaçon n'ont pas révélé de présence d'anatidés. Toutefois, selon l'étude d'impact, ces inventaires seraient basés sur des points d'écoute. Cette méthode n'est pas la mieux adaptée pour détecter la présence d'anatidés.

Espèces en péril – Arlequin plongeur

L'étude d'impact mentionne qu'il existe des habitats potentiels pour l'Arlequin plongeur. Aussi, la base de données EPOQ fait état de deux mentions pour l'espèce : une durant la période de migration et une durant la nidification. On mentionne avoir effectué 17 points d'observation de cours d'eau pendant, il semble selon l'étude d'impact, que ces

.../2

inventaires soient basés sur des points d'écoute et, comme mentionné précédemment, cette méthode n'est pas la mieux adaptée pour détecter les anatidés.

Espèces en péril – Grive de Bicknell

Lors de prochains inventaires, les stations spécifiques à la Grive de Bicknell devraient être inventoriées le matin et le soir selon la méthode recommandée par le Service canadien de la faune fournie préalablement.

Les forêts où le sapin est dominant ont été visitées par le promoteur, les zones de forte régénération ou de plantation ayant été retenues. Au total, 28 secteurs ont été ciblés.

L'habitat de la Grive de Bicknell est caractérisé par des peuplements conifériens ayant généralement le Sapin baumier en dominance ou en sous-dominance. Compte tenu de l'âge et de l'imprécision des cartes éco-forestières, il faut considérer avec prudence les informations relatives aux classes de densité, aux épidémies ou aux traitements sylvicoles à moins qu'une coupe totale n'ait été réalisée depuis 1993. En Estrie, des Grives de Bicknell ont été retrouvées dans des habitats ayant fait l'objet de traitements sylvicoles récents (1-7 ans). Après le départ des jeunes du nid, ceux-ci et les adultes ont tendance à fréquenter les arbres fruitiers (le sureau surtout, *Sambucus* sp.).

Migration

Il est possible que le secteur ne constitue pas un corridor de migration important pour les oiseaux de proie, par contre il est plus difficile de conclure pour d'autres groupes d'oiseaux comme les passereaux et la sauvagine.

Au niveau des passereaux, le nombre d'oiseaux présents durant les inventaires matinaux de migration est fonction du nombre d'oiseaux qui emprunte ce secteur durant cette période. Afin de juger de l'importance de ce secteur pour les passereaux en migration, l'auteur doit comparer ses résultats avec d'autres études. Le fait qu'aucun cri de migration n'ait été entendu ne constitue pas à lui seul une preuve de l'absence de corridor de migration important, car l'efficacité de cette méthode est encore controversée. En effet, ce ne sont pas toutes les espèces qui émettent des cris durant la migration et de plus, celles qui émettent des cris, ne le font pas de manière constante et aux mêmes moments selon l'espèce.

En ce qui a trait à la sauvagine, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique permettant de conclure que le secteur d'étude ne constitue pas un couloir de migration potentiellement important.

L'étude d'impact ne présente pas de données sur les altitudes de vol et les déplacements migratoires. Le promoteur devrait noter ce genre d'information ainsi que les directions de vol des oiseaux durant les prochains inventaires. Ces informations pourront s'avérer utiles pour évaluer les impacts du parc éolien sur l'avifaune.

Collision et mortalité

On cite les données du parc éolien de Murdochville en ce qui a trait au taux de mortalité. Ces données sont difficilement applicables au projet de Carleton dû à de nombreuses

.../2

différences : habitat, fréquentation et espèces d'oiseaux, conditions météorologiques, topographie, comportement de vol, etc. Les résultats de suivis de mortalité devraient être discutés en fonction des études de base lorsque disponibles. Par conséquent, il serait souhaitable de présenter et de considérer les résultats du suivi de mortalité d'autres projets éoliens de même qu'une discussion de ces résultats en lien avec les caractéristiques spécifiques des sites et ensuite, de les comparer avec le site proposé.

Le promoteur mentionne que le protocole de suivi est présentement en cours de rédaction. Il mentionne que celui-ci tiendra compte des lignes directrices présentées dans le document d'orientation du Service canadien de la faune (Environnement Canada, 2006) et qu'une copie sera transmise au SCF pour validation. Dans le contexte actuel, où certaines informations permettant l'évaluation complète des impacts sur l'avifaune sont manquantes, nous sommes d'avis que le programme de suivi constitue une composante essentielle du projet et nous attendons ces informations avec intérêt.

Aussi, le promoteur devrait envisager l'identification et la mise en place de mesures d'atténuation si une mortalité aviaire significative était notée lors du suivi environnemental.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces quelques commentaires et nous demeurons disponibles pour répondre lors de la prochaine étape du processus soit l'analyse environnementale du projet.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Veuillez agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Judy Doré
Analyste en évaluation environnementale
Section des évaluations environnementales, Direction des activités de protection de
l'environnement
Environnement Canada

c.c. Sarah Olivier, Ressources naturelles Canada

Gélinas, Monique (BAPE)

De: Bernier, Nancy
Envoyé: 7 novembre 2006 14:40
À: Gélinas, Monique (BAPE)
Cc: 'Doré,Judy [SteFoy]'
Objet: TR : Avis EC Carleton

Objet : Projet de parc éolien de Carleton.

Bonjour madame Gélinas,

Lors de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact, nous avons consulté Environnement Canada (EC) en raison de sa compétence sur la faune avienne migratrice. EC a fourni ses questions et commentaires à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le cadre du processus d'évaluation environnementale fédéral, en application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Les réponses à ces questions sont présentées dans le document de réponses – Volume 5 de l'étude d'impact. Environnement Canada a produit l'avis ci-joint portant sur les réponses à ses questions contenues dans le volume 5.

C'est donc dans ce contexte que nous voulons porter à l'attention de la commission chargée de l'enquête et de l'audience publique du projet, cet avis d'Environnement Canada, qui peut être rendu public. En ce qui concerne le MDDEP, cet avis sera pris en compte lors de l'analyse environnementale.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordiales salutations,

Nancy Bernier
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

521-3933 poste 4634

